

#### Date limite de réponse

La date limite de dépôt des dossiers est **13/02/2023 à 12h** sur le portail Démarches simplifiées.

Seuls les dossiers **complets et validés** par le responsable du Laboratoire seront pris en compte.

Le service Recherche se tient à disposition des porteurs qui souhaitent être accompagnés dans le montage administratif et financier de leurs projets jusqu'au **06/02/2023**. Au-delà de cette date, le service n'assurera que la réception des dossiers.

Important: à partir de 2022, les porteurs de projet devront être à jour des bilans de réalisation des AAP, pour lesquels un financement leur a été accordé par la commission recherche.

#### Cadre général

Ce dispositif permet d'inviter à l'UPF des chercheurs ou des enseignants-chercheurs reconnus dans leur domaine et provenant des établissements français ou étrangers, avec pour but d'accroître le rayonnement scientifique de l'université et de développer nos partenariats de recherche.

Les bourses de mobilité entrante sont à pourvoir sans condition de nationalité.

L'accueil des collègues doit être défini sur la période allant de mars 2023 jusqu'à la fin de l'année 2023, dans le respect du calendrier des opérations budgétaires et comptables. L'accueil est prévu sur une durée de 2 à 4 semaines.

Les lauréats de l'AAP Mobilité entrante s'engagent à :

1. Respecter la réglementation en vigueur, notamment concernant l'APA, la protection des ressources, la propriété intellectuelle, etc. ;
2. Réaliser toutes les démarches nécessaires à l'établissement des autorisations requises et d'en informer le service Recherche de l'UPF ([secretariat-recherche@upf.pf](mailto:secretariat-recherche@upf.pf));
3. Transmettre, au plus tard le 1er février 2024, un bilan détaillé du projet réalisé (formulaire sur démarches simplifiées). En absence de ce bilan, aucune nouvelle demande ne sera prise en compte.

#### Valeur et dépenses admissibles

Le montant maximum alloué par missionnaire est fixé à 500 000 XPF. Dans le cas de dépassement de ce montant, le complément de financement est à la charge du laboratoire demandeur.

Les dépenses admissibles sont :

- les billets d'avion (coût basé sur la cotation de l'agence Gondrand)
- l'hébergement (prioritaire à la résidence internationale, sous réserve de disponibilité)
- les indemnités journalières aux tarifs en vigueur

## Critères d'évaluation

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

- Qualité du dossier scientifique du candidat attestant de sa reconnaissance dans le domaine de recherche ;
- Qualité du projet d'accueil, ses objectifs et retombées attendues ;
- Existence d'une coopération internationale entre l'UPF et l'établissement d'origine de l'invité ;
- Existence d'une cotutelle internationale de thèse.

En cas de demande équivalentes, la sélection sera réalisée dans le respect des équilibres entre les équipes de recherche des laboratoires (avec une nécessité de rotation dans le temps).

## Dossier de demande

Les dossiers de demande seront constitués de :

- Le formulaire web à soumettre dans le portail « démarches simplifiées »
- Les pièces jointes suivantes à télécharger obligatoirement:
  - CV détaillé du collègue invité
  - Copie de son passeport
  - Cotation du billet d'avion issue par *l'agence Gondrand* : [info.voyages@gondrand.pf](mailto:info.voyages@gondrand.pf)
  - Validation écrite et explicite du dossier par le directeur de laboratoire
- Pour les lauréats des AAP dans les années précédentes : bilan de réalisations du dernier projet financé à transmettre

Les dossiers soumis en dehors des Démarches simplifiées ne seront pas pris en compte.